



LES ÉCHOS FINOIS

N° 3

SOMMMAIRE

- Compte-rendu de la séance du 19/11/2020***
- Compte-rendu de la séance du 15/12/2020***
- Compte-rendu de la séance du 09/02/2021***
- Divers***

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

Présents : tous les conseillers en exercice, excepté :

Absents excusés : Hervé REMONNAY donne procuration à Yves OBERTINO

Yannick MYOTTE-DUQUET donne procuration à Laurent FAIVRE

Camille FAIVRE donne procuration à Marie-Claude SIRE jusqu'à l'heure de

son arrivée à

19h30.

Absents: Hülye BUDAK , Aurélie HAFFELIN , Simon MARGUET.

Secrétaire de séance : Christine FEUVRIER

Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de huit élus de la liste minoritaire : Simon MARGUET.

Le P.V de la séance du 6 octobre est approuvé sans observation.

1) ADMINISTRATION GENERALE

1.1 : Création d'un poste d'adjoint administratif au 01/12/2020

Madame le Maire propose de repousser cette délibération à la séance prochaine étant donné un élément nouveau : réussite au concours d'Adjoint Administratif 2ème classe de l'Agent recruté, prise de poste possible au 1^{er} janvier 2021.

1.2 : Désignation des membres du CCAS :

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner quatre membres du Conseil Municipal pour siéger au CCAS.

Le Maire est d'office Président du CCAS.

La délibération 2020-A-12 du 2 juin 2020 ne comporte que trois élus : Marie-Claude SIRE, Édith VIEILLE, Camille FAIVRE.

La candidature de Yannick MYOTTE-DUQUET est exprimée, le Conseil Municipal le désigne membre du CCAS .

Suffrages exprimés : 20 dont 3 procurations votes pour : 19 - Abstention : 1

1.3 : Création d'un poste d'Attaché Principal au 11/12/2020 et suppression d'un poste d'Attaché :

Lors du recrutement de Madame Christelle CARTIER, il a été évoqué et accordé la possibilité d'accéder au grade d'Attaché Principal : raison de la mutation de sa commune de moins de 2000 habitants à une commune de plus de 2000 habitants.

Madame Christelle CARTIER remplit les conditions en raison des missions qui lui sont confiées dans une mairie telle que la nôtre (encadrement du personnel, élaboration et suivi des opérations budgétaires, mise en œuvre de la réglementation, conseils et veille juridique aux élus).

Suffrages exprimés : 20 dont 3 procurations Votes pour : 20

1.4 - Instauration du télétravail

Vu l'état d'urgence sanitaire actuel, le recours au télétravail est recommandé dans les conditions de droit commun à hauteur de 2 à 3 jours hebdomadaires.

Certaines fonctions sont par nature incompatibles avec le télétravail dans la mesure où elles impliquent une présence physique sur le lieu de travail et/ou un contact avec les administrés ou collaborateurs :

- État Civil
- Accueil

Manipulation d'actes ou de valeurs, ou le traitement de données dont la sécurité ne peut-être assurée en dehors des locaux de l'administration.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide l'instauration du télétravail au sein de la collectivité ou de l'établissement à compter du 19/11/2020

Décide la validation des critères et modalités d'exercice du télétravail.

Suffrages exprimés : 20 dont 3 procurations Votes pour : 20

1.5 : Facturation à l'ADMR pour la location du bâtiment Multi-AccueilA « Arc-En-Ciel »

Pour mener ses activités à bien, le centre multi-accueil occupe des locaux communaux mis à disposition.

Il est proposé de prévoir le montant des loyers et participation pour l'année 2020. Ces participations, dont le détail figure ci-dessous, seront facturées le premier de chaque trimestre à l'association locale ADMR.

Art. 752	DESIGNATION	Montant annuel	Montant trimestriel
Revenus des immeubles	-Location bâtiment et matériel amortissement bâtiment assurance - mobilier	13 728 €	3 432 €

Suffrages exprimés : 20 dont 3 procurations Votes pour : 20
Arrivée de Camille FAIVRE

1.6 : Classement de la commune en régime rural d'électrification

À ce jour, la Commune de LES FINS bénéficie du régime urbain d'électrification comme l'ensemble des communes du département. Cette situation conduit à ce que la quasi-totalité des travaux sur le réseau public de distribution d'électricité soit réalisée par ENEDIS. Seuls les travaux d'enfouissement et les travaux de desserte intérieurs des ZACS et lotissements communaux sont réalisés et cofinancés par le SYDED.

Après chaque élection municipale, le Préfet du Doubs procède au classement des communes au sein du régime « urbain » ou du régime « rural » en fonction des critères précis fixés par décret.

La commune de LES FINS pourrait bénéficier de ce classement « rural » sous réserve qu'elle présente des critères d'isolement ou de dispersion de l'habitat ou de densité à 130 habitants/km². C'est le cas pour la commune pour au moins un de ces critères.

Ce classement rural serait très favorable ouvrant la voie à de meilleures subventions et à des économies substantielles sur certains travaux. Le SYDED souhaite donc proposer le classement de la commune en régime « rural » lors des discussions qui vont se tenir très prochainement en Préfecture.

Bien que la compétence en la matière appartienne pleinement au SYDED, une délibération concordante prise par la commune serait un appui précieux pour les négociations qui s'annoncent. Le Conseil Municipal, décide

- de soutenir le projet du nouveau contrat de concession du SYDED avec ENEDIS ainsi que la demande de classement au régime « rural » d'électrification présentée par le SYDED
- de solliciter Monsieur le Préfet du DOUBS à travers la présente délibération afin de bénéficier du classement en régime « rural » d'électrification dans son arrêté préfectoral à venir, pour la période 2021 – 2026
- de donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision

Suffrages exprimés : 20 dont 2 procurations Votes pour : 20

1.7 Demande de subventions diverses :

Plusieurs demandes de subvention sont présentées. Il convient de rappeler que l'étude des subventions attribuées est réalisée sur dossier.

II – BÂTIMENTS :

Audit énergétique par le SYDED pour la salle polyvalente

La commune souhaite profiter du dispositif proposé par le SYDED pour réaliser un audit énergétique de la salle polyvalente. **Il consiste à mettre à disposition** des bureaux d'études spécialisés dans le domaine de faisabilité de chaufferie bois, avec ou sans réseaux de chaleur. Le SYDED assure le préfinancement ainsi que le règlement de la prestation. Entre autre, il se charge de l'obtention des subventions auprès de l'ADEME et de la région. Une convention sera signée.

Suffrages exprimés : 20 dont 2 procurations Votes pour : 20

III – FINANCES

III.1 - Avenant à la convention triennale relative au cofinancement des services scolaires de la commune de LES FINS par la commune du BÉLIEU :

Suite à un entretien avec Monsieur Le Maire du BÉLIEU et sa 1ère adjointe, Madame Le Maire propose de faire un avenant à la convention triennale relative au cofinancement des services scolaires de la commune de LES FINS. Une nouvelle convention sera rédigée et prendra effet au 01/01/2021.

Suffrages exprimés : 20 dont 2 procurations Votes pour : 20

III.2 - Demande de subvention DETR pour le renouvellement du parc informatique :

Le renouvellement du parc informatique et du réseau devenus obsolètes est nécessaire. En raison de son année d'acquisition en 2014, ils ne sont plus compatibles avec les systèmes utilisés par l'ADAT connectés au parc communal.

Le coût de cette réalisation s'élève à 28 639,65 € dont une subvention DETR de 7 500,00 €.

III.3 - Désignation du représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

Une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres. Elle est composée de

membres des conseils municipaux des communes concernées élus communautaires ou non, et chaque conseil municipal dispose d'au moins 1 représentant.

La CLECT a plusieurs missions dont, notamment l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la communauté de communes.

17 membres siégeront, dont 2 dans notre commune, soit un titulaire et un suppléant, Mme Elisabeth REDOUTEY en tant que titulaire et Mme Brigitte PIQUEREZ en tant que suppléant.

Suffrages exprimés : 20 dont 2 procurations Votes pour : 20

IV - PERSONNEL

Suite à un congé maternité au 27/10/2020 d'un agent administratif, un contrat de mission temporaire pour le remplacement a été signé pour réaliser les payes jusqu'en décembre 2020.

Suite à la mutation au 01/11/2020 d'un agent administratif, le remplacement est acté par une mutation d'un agent émanant de la CCVM à compter du 01/01/2021. Cet agent sera autorisé à travailler à 90 %.

Suite à la démission au 03/11/2020 d'un agent technique, un contrat sera signé avec le service de remplacement du CENTRE DE GESTION pour le remplacement par un agent qui remplit toutes les conditions (permis poids lourds). La commission « Personnel » a validé ce recrutement.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Une demande de local concernant un refuge pour les chiens et chats a été envoyée par courrier. Il a été répondu qu'il n'y avait pas de local adapté à celui-ci.

VII – LETTRES DE DÉMISSIONS

A la demande de huit démissionnaires de la liste « Les Fins Poursuivons l'action » les lettres de démissions ont été lues par la Directrice Générale des services.

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Présents : tous les conseillers en exercice, sauf :

Absents : Hülya BUDAK

Désignation du secrétaire de séance : Christophe JACOULOT

Installation de deux nouveaux conseillers municipaux suite à la démission de onze élus de la liste minoritaire : Valérie BOUTAGA et Dominique FUSIER.

Le PV de la séance du 19 novembre est approuvé sans observation.

Par courrier, Monsieur Le Président du Département des Alpes Maritimes remercie la commune pour le versement de 3 000.00 euros suite aux dégâts causés par la tempête ALEX.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Nouvelle arrivée : Madame Sarah MESNIER intégrera au 01/01/2021 l'équipe administrative par mutation de la Communauté de communes du Val de Morteau. Cet agent a été reçu au concours d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe.

Suffrages exprimés : 22 Abstention : 0 Votes : 22

I.1 - Prise en charge des frais de déplacement des agents communaux à compter du 01/01/2021

Les agents sont amenés à utiliser leur véhicule personnel pour se déplacer pour des missions diverses (formations, réunions...) dans l'intérêt de la collectivité et ordonné par l'autorité territoriale. Il convient que la commune rembourse leurs frais sur présentation de justificatifs, selon la nature des déplacements, la nature des frais, les modes de transports, les montants des remboursements.

Cette participation, se fera sur présentation de justificatifs correspondants :

Suffrages exprimés : 22 Abstention : 0 Votes pour : 22

I.2- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement 2021 avant vote des budgets primitifs 2021

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement 2021 du budget principal et des budgets annexes (Bois, Salle Polyvalente, Meix-Brenet) dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice 2020.

Suffrages exprimés : 22 Abstention : 0 Votes pour : 22

I.3 – Garantie emprunt pour Habitat 25

Une garantie emprunt est accordée à HABITAT 25 pour l'opération de rénovation de 2 logements situés 5 Route de Maîche.

Suffrages exprimés : 22 Abstention : 1 Votes pour : 21

II - FINANCES

II.1 - Vote des tarifs 2021

Madame Le Maire présente les tarifs pour l'année 2021, proposés par la Commission Finances réunie le 1^{er} décembre 2020 selon les tableaux joints ci-après.

Suffrages exprimés : 22 vote contre : 1 Votes pour 21

II.2 – Demande de subvention pour opération de voirie prévue en 2021

- Rue des Fontaines fera l'objet d'une subvention DETR de 24 607,65 €
- Rue du Vieux Frêne/Rue des Prés, Chemin piétonnier fera l'objet d'une subvention DETR de 22 337,00 €
- Carrefour route du Mont-Vouillot/Rue de la Forêt fera l'objet d'une subvention DETR de 3 137,86 €
- Parking du vestiaire Foot fera l'objet d'une subvention DETR de 2 515,24 €

Suffrages exprimés : 22 Abstention : 0 Votes pour : 22

II.2 - Orientations budgétaires 2021 Budget Communal et Budget Salle polyvalente

La proposition des orientations budgétaires examinée par la commission Finance du 1^{er} décembre 2020 est détaillée par Madame Le Maire. Propositions supplémentaires :

- Éclairage public fin de la tranche 1 et tranche 2 soit 138 962.88 € HT et 166 755.46 € TTC. La subvention du SYDED est estimée à 36 754.50 euros et le Fond de compensation de la TVA (FCTVA) à 10 596.90 € soit un coût réel à la commune de 119 404.06 €.
- L'AMO pour les travaux des écoles soit 120 000.00 € HT et 144 000.00 € TTC. La subvention de du Département C@p 25 est estimée à 96 000.00 euros et le Fond de compensation de la TVA (FCTVA) à 23 621.76 € soit un coût réel à la commune de 24 378.24 €.
- Deux arrêts de bus route de Maïche soit 38 325.00 € HT et 45 990.00 € TTC. La subvention de la Région est estimée à 17 075.00 euros et le Fond de compensation de la TVA (FCTVA) à 7 544.20 € soit un coût réel à la commune de 21 370.80 €.
- Travaux salle polyvalente estimés à 317 583.72 € HT et 381 100.46 € TTC. La subvention de la Préfecture (DETR) est estimée à 69 446.37 euros et le Fond de compensation de la TVA (FCTVA) à 62 515.72 € soit un coût réel à la commune de 249 138.37 €.

Les investissements inscrits au Budget communal et salle polyvalente seront majorés de 5 % en prévision des avenants supplémentaires éventuels.

Suffrages exprimés : 22

Abstention : 0

Votes pour : 22

III – BÂTIMENTS

Une réunion avec le Département a eu lieu pour l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les travaux de restructuration et/ou de construction des Écoles.

Un courrier a été envoyé à Madame La Présidente du Département pour solliciter l'aide financière correspondante à l'AMO.

Suffrages exprimés : 22

Abstention : 0

Votes pour : 22

IV QUESTIONS DIVERSES

L'ouverture et la fermeture au public ainsi que l'accueil téléphonique sont modifiés pour une meilleure utilisation du service : A compter du 01/01/2021

Ouverture au public et accueil téléphonique tous les jours (y compris lundis et mercredis après-midi précédemment fermés) de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Fermeture les samedis matin.

Contrat avec le Centre de gestion

Étant donné que l'agent d'accueil travaille du lundi au mercredi, il y a nécessité de recruter un agent du mercredi (pour faire le lien) au vendredi. Madame FROSSARD en stage à la Mairie depuis le 9 octobre 2020 accepterait de travailler du mercredi au vendredi.

Rectificatifs sur les finances

Madame Le Maire donne des précisions sur les rectificatifs des finances réalisés depuis l'élection du 25 mai 2020.

- Remboursement d'une ligne de trésorerie pour un montant de 150 000.00 euros. Cette somme devait être remboursée en mars 2020. Des intérêts ont été appliqués.
- Résiliation de contrats pour deux photocopieurs hors service concernant les écoles (un depuis 2018 et un depuis mars 2020) : dépenses supportées par la commune à tort 4 542.96 €.
- Arrêt de contrat pour redevance incitative pour des containers non utilisés depuis 2016 soit une dépense en moins de 2 583.38 euros
- Certaines recettes n'avaient pas été récupérées (subventions, facturations)
- Assurance véhicule pour l'IVECO vendu en 2018 non résiliée et assurance pour la Résidence des Seniors cédée en juillet 2019 aux ADMR non résiliée.

Lettre de démissions

Après avoir pris l'attache du service juridique au Département, la réponse apportée à Madame Le Maire étant la suivante :

« La démission des conseillers municipaux étant effective à partir du moment où vous avez réceptionné la lettre, ils ne sont, de fait, plus conseillers municipaux et ne disposent ainsi plus du droit d'expression rattaché à leur statut.

Ainsi lire ce courrier à la prochaine séance du conseil et l'annexer au procès-verbal relèvent de votre appréciation »

CONCESSION CIMETIERE 30 ANS OU RENOUVELLEMENT	
Case columbarium	976
Cavurne	741
Dispersion Jardin du Souvenir	101
Caveau 2 places	1668
Caveau 4 places	3336
Caveau 6 places	3837
Tombe murée (2m ²)	1118
Tombe pleine terre (2m ²)	51
CANTINE Habitants Des Fins - Le Bélieu / Exterieur	
Prix du repas	5.40€ / 7.00€
Cantine si délai de prévenance trop court	3.10€ / 4.60€
Accueil matin (périscolaire) - Tarif par 1/2 h	1.70€ / 2.40€
Accueil soir (forfait)	3.10€ / 4.60€
Dépassement soir	3.10€ / 4.60€
ABANDON DECHETS	
Abandon déchets	100

TARIFS LOCATION SALLE 2021

			1/2 Journée		Journalier (1 jour)		Forfait Week-end	
	Tarif par séance		Du lundi au dimanche		Du lundi au vendredi		du vendredi au dimanche	
	Habitant LES FINS	Extérieur	Habitants LES FINS	Extérieur	Habitants LES FINS	Extérieur	Habitant LES FINS	Extérieur
SALLES COMMUNALES								
Salle d'animation rurale (théâtre)	81.00 €	111.00 €						
Salle "Vue Du Val"			40.00 €	75.00 €	70.00 €	140.00 €	120.00 €	220.00 €
Salle de "Convivialité"			30.00 €	60.00 €	55.00 €	110.00 €		
Atelier Distillerie (sauf dimanche)					28.00 €	56.00 €	50.00 €	100.00 €
SALLE POLYVALENTE								
Bâtiment complet			375.00 €	600.00 €	750.00 €	1200.00 €	1200.00 €	2100.00 €
Grand salle (gymnase) comprend la cuisinette rdc			225.00 €	300.00 €	450.00 €	600.00 €	800.00 €	1500.00 €
Annexe sans cuisine			45.00 €	75.00 €	90.00 €	150.00 €	150.00 €	300.00 €
Cuisine de la salle annexe			30.00 €	50.00 €	60.00 €	100.00 €	80.00 €	150.00 €
Hall seul (apéritif, ventes)			45.00 €	75.00 €	90.00 €	150.00 €	150.00 €	300.00 €
Sous-sol			30.00 €	50.00 €	60.00 €	100.00 €	80.00 €	150.00 €
Montage + démontage du podium petit/grand (forfait)	50€ / 100€	50€ / 100€						
Matériel de sonorisation (forfait)	60 €	60 €						

Le prix de location comprend le chauffage (pas de facturation en +)

Le prix de la location comprend la location de la vaisselle (pas de facturation en +)

SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2021

Présents : tous les conseillers en exercice, excepté :

Absents excusés : Françoise BOULARD donne procuration à Marie-Claude SIRE
Christophe JACOULOT donne procuration à Laurent FAIVRE.

Absents : Valérie BOUTAGA, Dominique FUSIER.

Installation d'un nouveau conseiller municipal par suite de la démission de treize élus de la liste minoritaire : Frédéric POURCHET

Secrétaire de séance : Monsieur James MICHEL.

Le PV de la séance du 15 décembre 2020 est approuvé sans observation.

1/ BOIS

Assiette, dévolution et destination des coupes de bois pour l'année 2021

Chaque début d'année, il convient de délibérer sur les éventuels travaux à effectuer en forêt et sur la destination des coupes de bois pour l'année en cours.

L'ONF présente un programme, en concertation avec les élus, qui porte sur :

- une proposition de travaux d'entretien et de travaux d'investissement réalisés par l'ONF dans la forêt communale ;
- la destination des coupes, les parcelles concernées par ces coupes et les modes de vente des bois :

* ventes publiques ;

* contrats d'approvisionnement ;

* chablis ;

* feuillus, (vente aux particuliers en mairie à l'automne)

Après l'exposé de ce programme fait par l'Adjoint en charge de la forêt, le conseil municipal vote à l'unanimité le programme présenté.

II - FINANCES

II,1 - comptes administratifs et affectations des résultats du Budget Principal et des budgets annexes

Après présentation par la DGS, examen par le Conseil Municipal et retrait de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2020 du budget communal et des budgets annexes comprenant les Budget Bois, Salle Polyvalente, Lotissement Meix-Brenet et décide d'affecter les résultats,

Suffrages exprimés : 20

Abstention : 0

Votes pour 20 dont 2 procurations

II,2 - Comptes de gestion du Budget Principal et des budgets annexes pour approbation

Les différents comptes de gestion (CG) du Trésorier pour l'année 2020 concernant le budget communal et ses différents budgets annexes (Budget Bois, Budget Lotissement Meix-Brenet, Budget Salle Polyvalente).

Après s'être assuré que ces comptes de gestion (CG) sont conformes aux écritures des comptes administratifs du Maire, le Conseil municipal, doit approuver ces différents comptes de gestion (CG) du Trésorier pour l'année 2020.

Le Conseil municipal approuve les CG.

Suffrages exprimés : 21

Abstention : 0

Votes pour 21 dont 2 procurations

II.3 - Demande de subvention DETR :

- **Travaux de voirie Voie Communale N°5 « Derrière le Mont-Vouillot »** fera l'objet d'une subvention DETR de 40'366,08 €

- **Rue des Artisans** fera l'objet d'une subvention DETR de 53 325,31 €

Suffrages exprimés : 21

Abstention : 0

Votes pour 21 dont 2 procurations

II,4 - Cession de terrain à Monsieur Gilles TAILLARD – ZA du Clair

Une parcelle de 8a23 détachée d'une autre de 16a45 est cédée à Gilles TAILLARD. La seconde de 8a23 reste la propriété de la commune. Prix de vente 24.00 €/m² soit 19 752.00 € HT, TVA 3 950.40 €. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la cession du terrain :

Suffrages exprimés : 21

Abstention : 0

Votes pour : 21 dont 2 procurations

II.5- Participation de la CCVM aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente

Madame Le maire expose que la CCVM dans le cadre de ses compétences statutaires relatives à de nouveaux intérêts communautaires, prend en charge les dépenses supportées par les communes qui mettent leurs locaux à la disposition d'établissements extérieurs. Pour Les Fins, cela concerne le collège Jeanne d'Arc, l'ADAPEI, l'IME et pour moitié les effectifs de la MFR. Le coût horaire moyen pour l'année 2019 s'élevait à 36.59 € et sera conservé pour l'année 2020.

Suffrages exprimés : 21 Abstention : 0 Votes pour :21 dont 2 procurations

II.6 - Échange de terrain avec la Communauté de Communes du Val de Morteau sur la Zone du Clair

Suite à la création d'une nouvelle voie par la commune dans la zone du Clair, voie dont le tracé empiète légèrement sur les propriétés communautaires (emprise de terrain du centre nautique) et afin de régulariser les propriétés cadastrales entre la commune et la CCVM, Madame Le Maire propose au conseil municipal de valider l'échange sans soulte de terrains suivant :

- De la commune à la CCVM : parcelles cadastrées N° B 586 (2a 62 ca) et AC 277 (8 ca), d'une superficie totale de 270 m²
- De la CCVM à la commune : parcelles cadastrées N° B 592 (1a 04 ca), B 590 (82 ca) et B 588 (84 ca), d'une superficie totale de 270 m².

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cet échange sans soulte de terrains, selon le plan joint à la présente délibération.

Précise que les frais de bornage et de mutation seront à la charge de la commune de Les Fins.

Suffrages exprimés : 21 Abstention : 0 Votes pour 21 dont 2 procurations

III – DIVERS

- Recours présenté par Bruno TODESCHINI auprès du Tribunal Administratif de Besançon.

« Par une protestation enregistrée le 20/03/2020, Bruno TODESCHINI demande au Tribunal d'annuler les opérations électorales du 1^{er} tour des élections municipales de la commune de Les Fins qui s'est tenu le 15 mars 2020, et de déclarer inéligible Madame REDOUTEY, pour une durée de 3 ans, au vu des manœuvres frauduleuses ayant altéré la sincérité du scrutin ».

L'audience au Tribunal Administratif s'est déroulée le 1^{er} septembre 2020. En présence du Maire, du 1^{er} Adjoint et de leur avocate. Le plaignant n'était ni présent, ni représenté.

Le délibéré a été rendu le 25 septembre 2020. **« Il résulte que le scrutin n'a été entaché d'aucune irrégularité, ayant eu, ou pour objet, ou pour effet, de porter atteinte à sa sincérité ».**

« La protestation est rejetée dans sa totalité ».

En l'absence de tout appel contre ce jugement (*certificat de non-appel délivré le 19/01/2021*) : **les élections sont validées, le choix des Finois est confirmé.**

En raison de l'importance de ce dossier, il s'avère difficile de retranscrire l'ensemble des documents constituant celui-ci :

- *recours de Monsieur Bruno TODESCHINI adressé au Tribunal Administratif le 19/03/2020 ;*
- *mémoire en défense de l'Avocate des élus de la liste « Les Fins Autrement » ;*
- *conclusions du Rapporteur public présentées lors de l'audience du 01/09/2020 et délibéré du 25/09/2020 ;*
- *certificat de non-appel délivré par le Conseil d'État le 19/01/2021.*

Ces documents sont consultables en mairie.

- Diverses informations :

Les saisons printanières et estivales se profilent, apportant avec elles leurs lots de travaux extérieurs. Les services municipaux seront présents pour nettoyer et entretenir les espaces communaux (balayage, tonte, taille, etc...).

Toutefois en raison de l'étendue de notre village, de la multitude des endroits à entretenir, chacun d'entre nous peut collaborer à l'embellissement de celui-ci en participant activement à l'entretien des abords de sa propriété privée.

En prenant à notre charge ces petits « *lopins communaux* » qui font partie intégrante de notre cadre de vie et participent à notre bien-être, nous contribuons à une « opération collective et citoyenne ».

Nous sommes reconnaissants à ceux qui le font déjà et remercions par avance ceux qui accepteront de les rejoindre.

- Rappel :

Afin de préserver nos réseaux des eaux usées, il est demandé de veiller à ne pas y jeter de lingettes, éponges, tampons, serviettes, huile, végétaline, produits toxiques, peinture etc.

Nous rappelons aux propriétaires qu'il convient de tailler, ou de faire tailler les haies, les arbres et/ou arbustes en bordure des voies communales afin de rendre la visibilité et la sécurité aux usagers des voies et de faciliter le transit piétonnier.

- Bien vieillir chez soi :

La Mutualité Française en accord avec le CCAS de LES FINS, a mené une action par voie téléphonique ou digital, « le Bien vieillir chez soi ». Il y a eu un franc succès, Merci aux personnes qui ont participé à ces ateliers et qui pourront nous faire un retour sur leur ressenti.

La Mutualité Française, lorsque nous pourrons nous réunir en présentiel, nous proposera d'autres ateliers sur des sujets divers.

- Pour information :



Les inscriptions des petites sections à l'école maternelle Pierre Bichet pour les enfants nés en 2018 sont enregistrées en mairie du 15 mars jusqu'au 02 avril 2021. Veuillez-vous rapprocher du secrétariat de mairie pour retirer le dossier d'inscription.

Nous avons recours à une personne retraitée bénévole pour accompagner le matin les enfants du bus à l'école. Nous en profitons pour la remercier.

Les personnes intéressées pour toutes activités peuvent se manifester à la mairie afin de donner leurs coordonnées, nous les contacterons en cas de remplacement exceptionnel ou de courte durée sous la forme de bénévolat.